



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Crise dans les CHSLD – L'AREQ réclame une commission d'enquête publique et des états généraux sur les soins aux aînés

Québec, le 17 avril 2020 – Les histoires d'horreur en CHSLD sont connues depuis des années. La crise actuelle liée à la pandémie COVID-19 ne fait qu'exacerber les problèmes connus depuis longtemps dans le réseau de la santé quant aux services aux personnes âgées. À la lumière des derniers cas révélés récemment dans plusieurs CHSLD du Québec, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) réclame des actions importantes à court et à long terme.

Commission d'enquête publique sur les CHSLD

Dans un premier temps, l'AREQ réclame une commission d'enquête publique sur l'hébergement et les soins de longue durée. L'enquête pourrait être lancée au sortir de la crise actuelle, mais une annonce en ce sens dès maintenant répondrait aux inquiétudes de la population et exprimerait notre intention, comme société, d'aller au fond des choses.

« Ça ne peut plus durer. Combien de gens faut-il voir souffrir et terminer leurs jours dans l'indignité avant qu'on réagisse? Des actions doivent être prises immédiatement. Une commission d'enquête publique doit être mise sur pied et des gens devront être imputables de cette catastrophe dans les CHSLD », affirme Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Ainsi, la crise actuelle soulève plusieurs questions quant à la gestion du réseau des CHSLD. Ces questions s'ajoutent à celles touchant la négligence et la maltraitance organisationnelle, exprimées par le passé. L'ensemble de ces questions pourront être éclaircies dans une commission d'enquête publique. En marge de cette commission, le gouvernement doit tout de même agir rapidement pour assurer le bien-être des personnes hébergées en CHSLD.

« Il y a un énorme ménage à faire dans le réseau. Il faut immédiatement resserrer les règles, ajouter du personnel, accentuer les visites et faire participer les organismes de défense des droits des aînés dans ce processus. Ce sont ces organismes, comme l'AREQ, qui peuvent porter la voix de ces personnes en situation de vulnérabilité », ajoute Mme Lapointe.

Des états généraux pour une véritable amélioration des conditions de vie des aînés

Depuis des années, nous savons que le système des soins de longue durée et des soins à domicile est défaillant au Québec. Des centaines d'organismes, d'experts, de professionnels de la santé l'ont décrié sur toutes les tribunes. Pourtant, les gouvernements qui se sont succédé ont laissé les choses aller et nous en payons aujourd'hui amèrement le prix.

C'est pourquoi l'AREQ joint sa voix à de nombreux organismes et acteurs du milieu qui exigent depuis quelques années des états généraux sur les soins aux aînés. Les travaux pourraient être amorcés à l'automne, quand la crise sera derrière nous et que nous pourrions regarder plus loin en avant.

Des leçons à tirer pour mener vers des solutions concrètes

Que cette crise sans précédent serve de leçon. Que ces personnes décédées dans la souffrance ne soient pas mortes en vain. C'est le moment au Québec d'opérer un véritable chantier pour assurer des conditions de vie dignes aux aînés.

« Des états généraux permettraient d'établir un plan d'action global et concret pour assurer des services de qualité, du domicile jusqu'au CHSLD. Comme ce fut le cas à quelques reprises dans l'histoire du Québec, des états généraux permettent de travailler activement avec tous les gens et les organismes concernés afin de régler un dossier critique. On met la main à la pâte, on trouve des consensus et des solutions ensemble, puis on s'active! », s'exclame Mme Lapointe.

Ces états généraux doivent sérieusement prendre en compte les véritables enjeux qui entourent les soins aux aînés, notamment :

- Les conditions de travail, la formation et les ratios de personnel afin d'attirer de la main-d'œuvre.
- Le financement public des soins de longue durée et des soins à domicile.
- La place du privé non conventionné dans les soins de longue durée, les critères de certification et la reddition de comptes.
- L'augmentation substantielle de l'offre des soins à domicile pour permettre aux personnes âgées de rester là où elles le veulent, le plus longtemps possible, ce qui allégerait la pression sur les hôpitaux et les CHSLD.
- La qualité des services et des lieux physiques en CHSLD publics, privés conventionnés et privés non conventionnés.
- Le rôle et la capacité des résidences privées pour aînés dans l'offre de soins et de services.
- Le continuum de services aux aînés, des soins à domicile à l'aide médicale à mourir.

Selon l'AREQ, aucun de ces sujets ne peut être écarté des états généraux si nous voulons réellement des changements en profondeur pour le bien-être des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Enfin, il sera aussi nécessaire de dépolitiser cet enjeu de société, comme nous l'avons fait dans la démarche entourant « mourir dans la dignité ». Il n'y a pas de place à la partisanerie dans un tel enjeu de société.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).